

CONDITIONS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN CÔTE D'IVOIRE

RAPPORT NARRATIF DU SÉMINAIRE
ABIDJAN, SEPTEMBRE 2010

DOCUMENTS 04/2010

INSTITUT
CATALÀ
INTERNACIONAL

PER LA PAU



CONDITIONS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN CÔTE D'IVOIRE

RAPPORT NARRATIF DU SÉMINAIRE
ABIDJAN, SEPTEMBRE 2010

INSTITUT
CATALÀ
INTERNACIONAL

PER LA PAU

© 2010 Institut Català Internacional per la Pau
Gran Via de les Corts Catalanes, 658, baixos · 08010 Barcelone (Espagne)
T. +34 93 554 42 70 | F. +34 93 554 42 80
icip@gencat.cat | www.icip.cat

Ce rapport narratif correspond au séminaire international « Conditions pour la consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire » co-organisé par l'Institut Català Internacional per la Pau, le Centre de Recherche et Action pour la Paix (CERAP), l'Université de Bouaké, et la mission du PNUD en Côte d'Ivoire, qui a eu lieu à Abidjan pendant les jours 27-28 et 29 de Septembre 2010 .

Rapporteurs

Ce rapport narratif a été élaboré par Albert Caramés et Didier Sémien.

Disposition

Fundació Tam-Tam

Tous droits réservés

SOMMAIRE

INTRODUCTION Rafael Grasa	5
1. BESOINS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX : DU MAINTIEN DE LA PAIX A LA CONSTRUCTION DE LA PAIX	7
COMPARAISON DE PROCESSUS DE SORTIE DE CRISE EN CÔTE D'IVOIRE, AU LIBERIA ET EN SIERRA LEONE ET EN ANGOLA	8
LA REFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ EN CÔTE D'IVOIRE	8
2. LE PROBLEME FONCIER	9
LA QUESTION FONCIÈRE EN MILIEU RURAL	9
LA POLITIQUE FONCIÈRE DE L'ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE	10
LES ACTIONS PUBLIQUES FACE À LA PROBLÉMATIQUE FONCIÈRE EN COTE D'IVOIRE	11
3. NATIONALITE ET CITOYENNETE IVOIRIENNE	12
LES USAGES POLITIQUES DE LA NATIONALITÉ ET SES RISQUES POUR LA SOCIÉTÉ IVOIRIENNE	12
LA NATIONALITÉ IVOIRIENNE: TENSIONS ENTRE LES ASPECTS SOCIOLOGIQUES ET JURIDIQUES	13
NATIONALITÉ ENTRE CULTURE ET DROITS EN CÔTE D'IVOIRE	13
4. LE REDEPLOIEMENT DE L'ÉTAT	15
LA GOUVERNANCE LOCALE EN ZONE CNO: EXPÉRIENCE ET IMPLICATIONS D'UNE DOUBLE TUTELLE ADMINISTRATIVE	15
MISE EN ŒUVRE DU DSRP ET RESSOURCES PPTÉ: OPPORTUNITÉS POUR LA RECONSTRUCTION DE LA ZONE CNO ET LE REDÉPLOIEMENT DE L'ÉTAT?	16
5. LES JEUNES A RISQUE ET L'ORDRE POLITIQUE	17
LES MEILLEURES PRATIQUES DE RÉINSERTION DE JEUNES EN CÔTE D'IVOIRE	17
LA COTE D'IVOIRE FACE À L'EXIGENCE DE RÉINSERTION DES JEUNES COMME FACTEUR DE STABILITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE: LA NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE GLOBALE ET INTÉGRÉE	18
LA RÉINTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES EX-COMBATTANTS DES FORCES NOUVELLES (FN)	18
6. CONCLUSIONS	20
ANNEXE. PROGRAMME DU SÉMINAIRE	22

INTRODUCTION

RAFAEL GRASA

President de l'ICIP

Comme président d'une nouvelle institution qui veut travailler sur le seul ivoirien, je vais commencer par rappeler ces paroles attendrissantes qu'appartiennent à votre hymne national: Salut ô terre d'espérance; Pays de l'hospitalité. Ensuite, je pense que par courtoisie et correction... le mieux sera que je me présente. L'Institut Catalan International pour la Paix (ICIP) est un centre qui a été créé en 2007. Son but est de promouvoir la culture de la paix en Catalogne, région autonome de l'Espagne, et partout dans le monde, faciliter la résolution pacifique et la transformation des conflits, et réussir à ce que la Catalogne ait un rôle actif en tant qu'agent de paix. Ainsi, le Parlement de Catalunya avait approuvé la création de l'ICIP en décembre 2007. Il s'agit d'un organisme public, mais en même temps il est autonome, indépendant par rapport au Gouvernement catalan et aussi par rapport à la société civile, une institution née de la forte puissance des mouvements sociaux, symbole de la force de la société civile chez nous. L'activité de l'ICIP s'articule autour de trois axes principaux: promouvoir des programmes de recherche et des accords avec des institutions publiques et privées ; encourager la formation sur la paix et la diffusion de la recherche et des connaissances les plus remarquables, non seulement théoriques mais aussi pratiques; et travailler sur le terrain pour la consolidation de la paix et la prévention des conflits.

Concernant le troisième axe, l'ICIP considère, en effet, que la Côte d'Ivoire se trouve actuellement dans un contexte clef en ce qui concerne la consolidation de la paix et la prévention de la violence. Aujourd'hui, le processus électoral, avec le deuxième tour de la présidentielle en deux semaines, concentre tous les efforts en faveur de la sortie de crise et le retour à la paix dans le pays.

Ces tensions suggèrent l'idée selon laquelle, les principaux acteurs, ne doivent pas seulement chercher les solutions à cette crise politique en Côte d'Ivoire dans les éléments principaux inscrits dans l'accord de paix d'Ouagadougou, mais également dans les causes structurelles qui, déjà dans les années 90, ont déclenché cette situation. Les conflits fonciers, par exemple, notamment dans l'Ouest du pays, sont progressivement apparus comme étant le prolongement des effets de déséquilibre politique, économique et social qui ont éclaté dès la fin des années 70 et lors des programmes d'ajustement structurel des années 90. Parallèlement à ce constat, les dynamiques de recomposition des relations identitaires entre les autochtones et les allochtones, particulièrement dans les zones CNO, sont des aspects à prendre en considération.

Les réflexions et les actions en faveur de la restauration de l'autorité de l'État de droit, la garantie de l'indépendance de la justice, pour l'éducation et la sensibilisation sur le sens de la nationalité et la citoyenneté, ainsi que la for-

mation en participation communautaire sont autant de domaines qui ne sont pas explicitement inscrits dans les accords de paix, mais qui sont nécessaires pour atteindre une paix durable et transparente. Néanmoins, on ne peut pas oublier le travail réalisé, visant à l'insertion de ceux qu'on appelle « jeunes à risque » et des femmes, de même que la promotion des programmes de reconstruction et de développement post-conflit. Les expériences existantes sur les processus de gestion de conflits suggèrent d'établir une transition vers une phase de consolidation et de construction de la paix, en essayant de s'attaquer aux racines du conflit pour assurer, sur le moyen et le long terme, la résolution et la transformation du conflit. C'est pour cela que l'on doit établir une analyse structurelle et non seulement conjoncturelle.

Pour tous ces raisons, en partenariat avec le Centre de Recherche et Action pour la Paix (CERAP), l'Université de Bouaké et le soutien du PNUD-Côte d'Ivoire, que l'ICIP avait décidé de mettre en place le séminaire "Conditions pour la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire". Son objectif c'était définir les conditions nécessaires pour développer un processus de consolidation de la paix effective et durable en Côte d'Ivoire. On croit qu'il s'agit d'un moment très important pour le processus de sortie de crise dans le pays étant donné le contexte préélectoral où on se trouve. La valeur ajoutée de ce séminaire sera d'enrichir la réflexion sur ces questions plutôt renvoyées à un calendrier postélectoral. Sur le long terme, cet enrichissement devrait contribuer à la transformation des conflits et à l'amélioration de la situation de la sécurité humaine dans le pays. Sur ces problématiques structurantes pour une paix durable, réfléchir sur les besoins structurels doit servir à entretenir la veille intellectuelle et politique sur des aspects souvent oubliés qui, pourtant, contribuent à miner la société et à retarder le processus de sortie de crise.

Pour détecter ces conditions, on avait consolidé la célébration de cinq panels. Un premier panel, cet après midi, plus général, pour discuter la transition entre le maintien et la consolidation de la paix, et qui doit servir à souligner les lignes de travail des panels suivants. Chaque panel a été composé par des différents acteurs intervenants : sur une base académique, le débat sera partagé entre les mêmes académiciens, praticiennes et décideurs nationaux. Finalement, voici le premier résultat : le rapport narratif.

Dans aucun cas, l'ICIP vise à s'immiscer dans le processus de sortie de crise dans votre pays, son bout est de contribuer, dans la mesure du possible à atteindre une paix durable à partir de la discussion des concepts clés qui marquent l'histoire en Côte d'Ivoire.

Avant de finir, je voudrais donner mes reconnaissances au CERAP et à l'Université de Bouaké (pour leur tâche dans le cadre de la formation du Comité Scientifique de ce séminaire), à l'Ambassade d'Espagne en Côte d'Ivoire pour la réception et l'accueil, au PNUD-Côte d'Ivoire, pour leur soutien, et au Goethe Institut, pour l'hébergement de nos activités. On espère que ces partenariats ne seront pas ponctuels et qu'on pourra continuer à travailler ensemble pour la consolidation de la paix dans votre pays. Finalement, je ne veux pas oublier de remercier tous les participants au séminaire qui, avec leurs différentes contributions, avaient configuré ces deux jours et demi de travail.

Merci beaucoup !

1. BESOINS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX : DU MAINTIEN DE LA PAIX A LA CONSTRUCTION DE LA PAIX

1

Quelles sont les leçons tirées des autres expériences dans la transition d'un processus de maintien de la paix vers un processus de construction de la paix ?

Quels sont les principaux enjeux liés à la sortie de crise et à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire?

Quels enseignements en tirer pour la Côte d'Ivoire en particulier et dans une perspective plus générale de consolidation de la paix ?

Quelle importance doit-on donner aux élections ?

Quelle est la hiérarchie de priorités et comment doivent-elles être coordonnées ?

D'une façon générale, il s'agit de tirer les leçons des sorties de crise en Afrique et ailleurs ainsi que les principaux enjeux liés à la sortie de crise et à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire. L'idée est de partir d'une perspective générale et continentale pour enfin présenter les conditions de consolidation de la paix en Côte Ivoire. Ainsi donc, à partir des expériences de transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix dans certaines parties du monde ayant connu des conflits armés, l'on devrait être à mesure de tirer des leçons pour la Côte d' Ivoire. Le conflit en Côte d'Ivoire s'inscrit dans le contexte de la mondialisation et de l'émergence des nouvelles guerres depuis la fin de la guerre froide. Ce sont pour l'essentiel des guerres en pays en voie de développement où les belligérants s'affrontent avec des armes légères et de petit calibre. Ces conflits ont des causes profondes qui nécessitent une analyse structurelle et non conjoncturelle. Par conséquent, la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire devrait être envisagée sur le long terme dans une approche de transformation des conflits et dans la perspective de la sécurité humaine ou paix positive. Cela exige de changer les relations sociales, d'envisager une large gamme d'activité avec des acteurs divers (l'Etat et les communautés de base) dans différentes dimensions : politique, structurelle et sociale, tout en considérant l'opinion et la possible intervention de tous les acteurs pouvant s'y impliquer. Certes, les collaborations extérieures, peuvent aider à reconstruire le lien social, mais cette édification de la paix ne peut être effective qu'à partir de l'effort des ivoiriens eux-mêmes, de leur culture, de leur tradition et de leur histoire propres. Dans cette perspective, il y a une absolue nécessité de connaître les causes de l'éclatement ou de la résurgence des conflits, les raisons d'une absence d'initiative dans ce sens, de même qu'il y a une nécessité d'implémenter, dans le moyen terme, les deux stratégies existantes actuellement dans la consolidation/construction de la paix ; à savoir les stratégies politico-institutionnelle et de solidarité locale.

COMPARAISON DE PROCESSUS DE SORTIE DE CRISE EN CÔTE D'IVOIRE, AU LIBERIA ET EN SIERRA LEONE ET EN ANGOLA

A partir d'une étude de cas sur le continent africain, et dans une perspective historique, il ressort, sur la base des expériences de l'Angola et du Liberia, que la Côte d'Ivoire peut tirer des leçons pour son processus de consolidation de la paix. En effet, il a été montré que l'organisation des élections ne règle pas tous les problèmes à l'origine du conflit ou que le conflit a vu surgir. La place et le rôle des élections doivent être reconsidérés en partant du principe qu'elles constituent *un moment important* du processus de paix et *non son terme*. Dans la mesure où il existe des sociétés où les élections ont été à l'origine de la résurgence de la violence, l'action politique visant à consolider la paix doit se poursuivre après les élections. Dans cette perspective, le processus de paix doit faire une large place à la société civile (institutions religieuses, organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales non inféodés au pouvoir) et aux initiatives de l'Etat soucieux de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit dans la perspective du bien-être des populations. Cependant, il faudrait éviter de créer des potentats aux sorties de crise et généraliser les leçons apprises des autres processus de paix ailleurs en Afrique. Au contraire, il faut considérer ces expériences comme des réalités propres à des processus se déroulant dans des contextes particuliers, car les contextes historique, politique, social et culturel, sont particulières. Il vaut mieux penser à s'en imprégner en les analysant avec la souplesse et en les adaptant au contexte national afin de ne pas commettre les mêmes erreurs.

LA REFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ EN CÔTE D'IVOIRE

La réforme viable du secteur de la sécurité dans le cadre du DDR est un problème central dans le processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire. En effet, vu les nombreux dysfonctionnements et l'informalisation des organes de défense et de sécurité, il y a un risque de persistance de l'insécurité. Bien que le Centre de Commandement Intégré (CCI) qui symbolise la première étape vers l'unité de l'armée et les Accords Politiques d'Ouagadougou (APO) permettent l'inclusion de 5000 soldats des Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN) dans l'armée, on remarque cependant, que cette armée n'a pas de valeur juridique dans la mesure où elle ne sera définitive et effective qu'après les élections. De façon plus fondamentale, même si la Côte d'Ivoire ne s'est pas effondrée-les instruments du pouvoir régaliens de l'Etat : police, gendarmerie, armée, fonctionnent et sont maintenus- il est impérieux que soit mis en œuvre une stratégie de Reforme du Secteur de la Sécurité (RSS) fiable intégrant la républicanisation des esprits, une professionnalisation et une responsabilisation des forces de défense et de sécurité dont les éléments ne sont pas forcément recrutés sur la base du mérite. Cette initiative, même si elle risque d'aller contre les habitudes des soldats et d'être interprétée comme une immixtion dans la souveraineté de l'Etat, est nécessaire.

2. LE PROBLEME FONCIER

2

Quelles sont les racines du conflit ?

Quelle place occupent les ressources naturelles dans la crise ivoirienne?

Quels éléments juridiques interviennent-ils ?

Est-ce un aspect politiquement instrumentalisé ?

Quels risques la mauvaise gestion des problèmes fonciers à court, moyen et à long terme fait-elle courir à la société ivoirienne ?

Quels mécanismes de résolution préconiser?

Dès le deuxième panel du séminaire, l'analyse des causes structurelles du conflit ivoirien est devenue l'aspect central. La discussion sur le conflit foncier a été le premier sujet à traiter : le besoin de trouver les racines du conflit, la place occupée par les ressources naturelles, les éléments juridiques qui interviennent, les risques dérivés de la mauvaise gestion des problèmes fonciers à court, moyen et à long terme pour la société ivoirienne, et les mécanismes de résolution à préconiser. Pour les analyser, les trois panelistes ont parlé en partant des perspectives sociologique et juridique et présentant les actions de l'administration, respectivement.

LA QUESTION FONCIÈRE EN MILIEU RURAL

Abordée dans une perspective novatrice : celle de la consolidation de la paix, l'analyse de la question du foncier rural en Côte d'Ivoire a permis d'aborder les enjeux anciens et nouveaux du foncier, notamment, la conception traditionnelle de la terre et le contexte identitaire et social. L'on retient qu'en Côte d'Ivoire, pays agricole, la terre est une donnée essentielle dont les enjeux sont politiques, économiques, et sociaux. Par conséquent son contrôle est source de conflits. Plusieurs facteurs d'ordre historique, culturel et économique sont à l'origine de cette situation : la nature de l'Etat, la mise en valeur du pays, le slogan du président Félix Houphouët-Boigny (« la terre appartient à celui qui la met en valeur », l'immigration massive, etc.). Ainsi, le mode d'accès à la terre, se situant dans la logique de rencontre des peuples, est fortement marqué par les différents changements que connaît la société ivoirienne. La première rupture dans le mode d'accès à la terre a été le passage du don à la vente. Pour cette raison, le passage progressif de la propriété collective de la terre à une appropriation individuelle est marqué par une compétition de plus en plus forte entre les différents acteurs de l'arène

socio-foncière locale. Dans ce contexte, le foncier demeure ces dernières années au cœur de nombreux conflits dans lesquels sont impliqués plusieurs acteurs. Ces conflits sont des facteurs de restructuration de la zone rurale et participe à la transformation des relations antérieures entre l'Etat et les communautés, mais surtout, entre les communautés elles-mêmes (allochtones-autochtones ; allochtones-allogènes, etc.)

En conséquence, des stratégies sont mises en place pour s'appropriier ou occuper des espaces. La loi de 1998 sur le foncier, censée apporter une réponse aux différents conflits ne résout pas tous les problèmes relatifs au domaine du foncier rural. Et il subsiste, d'autres problèmes dont celui de l'habitat en milieu rural. En fait, partant du fait que la loi sur le domaine foncier rural exclut les « étrangers » de la propriété privée, les autochtones ont eu une perception très large de cette notion exacerbée par les hommes politiques et les cadres. Il ressort donc qu'elle demeure limitée dans la résolution des conflits fonciers. De plus, le cadre de sa mise en œuvre, le Programme National de Sécurisation du Foncier Rural (PNSFR) ne couvre pas toute les questions, notamment la question de l'habitat en milieu rural. En tout état de cause, le constat général qui se dégage de l'analyse de l'arène socio-foncière ivoirienne est que tout se noue et se dénoue autour de l'arbre, marqueur social de l'espace. La plupart des conflits constatés sont cristallisés autour de l'accès à la terre pour les cultures pérennes ou la négociation de droits antérieurement acquis sur des terres destinées à ces cultures.

LA POLITIQUE FONCIÈRE DE L'ETAT DE CÔTE D'IVOIRE

Le problème du foncier rural en Côte d'Ivoire est la résultante du dysfonctionnement profond des sous-systèmes social, économique, politique et culturel, qui a porté à une situation de crise. La terre apparaît comme un espace aux enjeux sociaux, politiques et économiques et dont le contrôle est source de conflits. L'importance de la terre amène l'Etat à en assurer la maîtrise sur la quasi-totalité de la terre rurale. Ce qui va naturellement remettre en cause les valeurs du système traditionnel avec son corollaire de dynamique conflictuel. Cela se voit à divers niveaux : entre autochtones par l'usurpation des propriétés ; entre immigrants et autochtones : l'afflux d'étrangers crée des problèmes de cohabitation et d'autres problèmes connexes (refus de se soumettre aux coutumes locales et rapatriement des revenus, etc.), difficilement accepté par les autochtones. Ensuite, il existe des conflits entre l'Etat et les populations locales connus dès la période coloniale avec le droit comme instrument privilégié de la mutation à opérer. La conséquence en est le rejet total des institutions traditionnelles.

Aujourd'hui, l'affirmation de l'Etat n'a été soumise à aucune réforme et le conflit foncier est une menace pour la sécurité publique de par sa coloration ethnique et politique. La loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 portant le code foncier rural de la République de Côte d'Ivoire, seul cadre législatif existant pour régler durablement les litiges ayant pour objet le domaine foncier rural intervient dans un contexte historique juridique et social très trouble et confus, marqué par l'ambiguïté ; tiraillé entre droit moderne et droit traditionnel. En tout état de cause, la loi sur le foncier rural est non seulement source de conflit entre communauté mais aussi entre l'Etat et les communautés, elle est source également de conflit entre le droit positif et le droit traditionnel.

LES ACTIONS PUBLIQUES FACE À LA PROBLÉMATIQUE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE

Il existe des actions publiques face au problème foncier : la loi foncière et des décrets qui fixent l'organisation, l'attribution du foncier, les modalités d'application et la procédure de consolidation des droits. Pour la mise en œuvre de la loi n°98-750 du 23 décembre 1998, le PNSFR est même mis en place en vue de la résolution durable de la question foncière.

3. NATIONALITE ET CITOYENNETE IVOIRIENNE

Que veut dire être ivoirien ?

Quelles en sont ces critères ?

Quelle est les sources des conflits entre autochtones et allogènes ?

Comment y faire face ?

À Quel niveau cette crise sociopolitique affecte-t-elle les relations intercommunautaires ?

Liée à la précédente question, la nationalité et la citoyenneté ivoiriennes est un thème qui cadre exactement avec l'actualité et apparaît de ce point de vue légitime et pertinent. L'analyse de ce thème visait à susciter une réflexion sur les conditions et critères d'acquisitions de la nationalité, les racines des conflits entre autochtones et allogènes, et ainsi voir à quel niveau cette crise sociopolitique affecte les relations intercommunautaires. Ce panel a voulu analyser la signification « d'être ivoirien » et ses critères, la racine des conflits entre autochtones et allogènes et jusqu'à quel point cette crise sociopolitique est en train d'affecter les relations intercommunautaires.

LES USAGES POLITIQUES DE LA NATIONALITÉ ET SES RISQUES POUR LA SOCIÉTÉ IVOIRIENNE

D'un point de vue socio-historique, la nation est un phénomène social historique construit par les groupes sociaux. La nationalité en Côte d'Ivoire, pays à fort taux d'immigrants parmi sa population (26%), est devenue problématique depuis les années 1990 avec un point culminant en 2002. Elle est à l'origine de la crise identitaire qui a endommagé l'équilibre et la stabilité de la Côte d'Ivoire. Cette situation est le résultat de l'histoire de la nature de l'Etat, de l'immigration, mais aussi du contexte de conjoncture politique, économique et sécuritaire.

Au-delà de sa dimension sociale et administrative, ce sont les usages politiques de la nationalité dès la mort du président Houphouët-Boigny qui ont entraîné la fracture sociale interne et une remise en cause de la citoyenneté en Côte d'Ivoire: la tentative de contourner un processus légal complexe d'acquisition de la nationalité contrôlé par un parti Etat ; les usages de la politique publique de l'étranger (carte de séjour, stigmatisation des étrangers) ; les usages de la nationalité dans le style de management politique. Ce qui a contribué à l'instrumentalisation de la nationalité sur la base de ré-

férents identitaires à l'origine de la fracture sociale interne et à la remise en cause de la citoyenneté. En dépit des efforts faits pour y remédier, les compromis politiques (loi 61-415, abrogés par la loi 72-852 et l'Accord Politique d'Ouagadougou) demeurent inefficaces. La question de la nationalité est utilisée par les différents leaders politiques ivoiriens et dans la gestion de la problématique foncière. C'est pourquoi dans le cadre de la consolidation de la paix, il faut clarifier la perception de la nationalité chez les ivoiriens. En fait, ce qui se joue dans la problématique de l'identité nationale, ce sont les rapports de pouvoir. Car derrière les objectifs déclarés des différents partis politiques, se joue toujours des enjeux de pouvoir. Ce qui tout naturellement annihile les politiques sur la nationalité.

LA NATIONALITÉ IVOIRIENNE: TENSIONS ENTRE LES ASPECTS SOCIOLOGIQUES ET JURIDIQUES

La question de la nationalité aujourd'hui demeure au premier plan de l'actualité juridique et de la politique nationale et internationale. Cette situation a été dommageable à l'équilibre et à la stabilité de la Côte d'Ivoire. Elle trouve son fondement dans l'accession de l'Etat à l'indépendance ainsi que les mouvements migratoires, de plus en plus denses, conjugués à de nouvelles donnes (conjonctures économiques, politiques sécuritaires accrues, etc.). Elle a été à l'origine de crises identitaires qui se retrouvent malheureusement exacerbés par des conflits armés. D'inspiration française, le code de la nationalité ivoirienne s'est très peu préoccupé des contraintes sociologiques dans la détermination de son régime juridique. Même la modalité *d'acquisition de la nationalité par déclaration* qui lui conférait le statut de loi ouverte, n'a pas permis de résorber les questions identitaires favorisées par un flux migratoire en perpétuelle croissance. L'habitude que les Ivoiriens ont eu à s'identifier comme tel par rapport à leur ancrage dans la société, sur la base des considérations spatiotemporelles, est bien souvent contestée par d'autres couches sociales suffisamment insérées dans la société ivoirienne, mais qui n'ont aucune autre attache dans un pays dit « d'origine ». La frustration de cette frange de la population dont la nationalité est contestée demeure très souvent le point de départ des crises identitaires qui basculent le plus souvent en des conflits violents. En outre, le régime juridique de la nationalité a d'énormes influences sur l'état des personnes, aussi bien dans l'ordre interne qu'international. Cette situation entraîne souvent divers contentieux se manifestant en des conflits positifs ou négatifs de nationalités dans la mesure où les personnes affectées dans leur statut, n'ont d'autres recours que de chercher une solution positive par un cumul des nationalités ou négative en n'ayant aucune patrie (apatridie). Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il n'est pas à craindre que « *les rancunes et rancœurs du passé, se réactivent à l'occasion de nouvelles poussées de crises identitaires, et diviser à nouveau* ».

NATIONALITÉ ENTRE CULTURE ET DROITS EN CÔTE D'IVOIRE

La question de la nationalité ivoirienne reste un enjeu de la lutte politique en Côte d'Ivoire. Et la conscience collective se pose la question suivante : « qui est ivoirien ? ». Pour y répondre de façon juridique, l'on devrait s'en référer au code de la nationalité ivoirienne qui définit les critères d'acquisition

de la nationalité. Mais, à partir des données de terrain recueillies lors d'un programme d'éducation à la citoyenneté et d'une enquête menés par le Centre de Recherche et d'Action pour la Paix en Côte d'Ivoire (CERAP) entre 2005 et 2009, il apparaît que la réponse donnée par le code de nationalité ne paraît pas si consensuelle. La nationalité ivoirienne, telle que définie par la loi, se veut une supra-identité collective transcendant les particularismes culturels de la société ivoirienne et établissant une égalité de droits de tous les citoyens devant la loi, quelque soit leurs origines. Or les discours ordinaires développés sur la nationalité en Côte d'Ivoire se nourrissent de référents identitaires des communautés ethniques. La nationalité ivoirienne, se trouve dès lors partagée dans son sens, entre le droit positif de la nationalité, défini par l'Etat de Côte d'Ivoire selon les principes de la République, et le sens populaire de l'identité dominée par une vision nativiste et ethnocentrique. Ceci se justifie justement par l'absence d'une promotion civique, une vulgarisation des règles officielles sur la nationalité pouvant favoriser une appropriation d'un sens communément partagé.

4. LE REDEPLOIEMENT DE L'ÉTAT

4

Comment travailler pour la restauration de l'autorité de l'Etat et l'Etat de droit ?

Quelles sont les priorités?

Comment éradiquer la corruption et l'impunité ?

Comment établir l'implémentation du gouvernement multi niveaux ?

Dans le processus de consolidation de la paix un des défis majeur est le redéploiement de l'administration et la restauration de l'autorité de l'Etat et de l'instauration de l'Etat de droit. Pour se faire tout un mécanisme est à mettre en œuvre.

Le débat sur la construction de l'état dans la consolidation de la paix à été menée dans le quatrième panel du séminaire. Les objectifs à faire parvenir c'étaient la discussion de comment travailler pour la restauration de l'autorité de l'Etat de droit et comment établir l'implémentation du gouvernement multi niveaux.

LA GOUVERNANCE LOCALE EN ZONE CNO: EXPÉRIENCE ET IMPLICATIONS D'UNE DOUBLE TUTELLE ADMINISTRATIVE

L'installation de la rébellion, après septembre 2002, dans les zones du Centre, Nord et Ouest (CNO) du pays a inauguré dans cette partie de la Côte d'Ivoire des modalités inédites de gouvernance. Très vite en effet, l'autorité de l'Etat jusqu'alors assumée par l'administration décentralisée et déconcentrée a été systématiquement sabordée. Elle a été remplacée par un système de commandement et d'administration du territoire procédant de la subdivision de l'espace urbain et villageois en « commandements opérationnels » et en « postes ». Essentiellement fondée sur une hiérarchie militaire relevant de l'autorité de Commandants de Zone (Com'zones), cette « gouvernance rebelle » a plutôt consisté en l'instauration d'un « appareil de conquête » destiné, entre autres, à organiser la prédation des ressources économiques et naturelles.

A sa marge toutefois, et pour suppléer l'absence de l'Etat, des dynamiques locales inédites de gouvernance se sont mises en place. Orientées vers la gestion des conflits locaux, le rapprochement communautaire ou la facilitation de l'accès des populations aux équipements sociaux de base, ces expérien-

ces locales de gouvernance développées en zones CNO posent, avec le retour graduelle de l'administration publique, la question de la reconstruction de la légitimité de l'Etat dans ces ex-zones assiégées. Somme toute, il apparaît un manque de confiance du peuple face à l'existence de différents niveaux de gouvernances dans les zones CNO.

MISE EN ŒUVRE DU DSRP ET RESSOURCES PPTE : OPPORTUNITÉS POUR LA RECONSTRUCTION DE LA ZONE CNO ET LE REDÉPLOIEMENT DE L'ETAT?

Il n'y a pas de paix sans Etat. Et le redéploiement de l'administration est l'une des conditions de la paix. Car l'Etat a le monopole de la contrainte physique légitime à travers les institutions à travers les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Il est investit de nombreuses missions, à savoir le développement du pays, le bien-être des populations et la liberté des populations. Il existe des opportunités pour la reconstruction de la zone CNO et le redéploiement de l'Etat. Ce sont notamment le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et des ressources pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). Le DSRP est le cadre de cohérence des interventions de l'Etat et de la communauté internationale. Il apporte une réponse collective consensuelle et mesurable aux préoccupations des populations dans la mesure où son élaboration a nécessité concertations régionales et enquêtes de niveau de vie en 2008. Dans cette perspective le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté DRSP, décline toutes les actions de l'Etat sur la période allant de 2009 à 2013 en vue de réduire la pauvreté.

Le PPTE vise la mobilisation des ressources par l'allègement de la dette. Etant donné que le point d'achèvement de l'Initiative sera le 1^{er} septembre 2011, il y aura de ce fait une remise substantielle de la dette ; soit 6 à 7 milliards sous condition de prendre l'engagement d'investir ses ressources sur le territoire dans la cadre du DSRP. Le DSRP et l'initiative PPTE sont donc liées et visent le bien-être des populations. Pour une meilleure mise en œuvre du document stratégique, il faut une maîtrise entière de l'Etat. C'est dans cette perspective que s'inscrit le retour de 97% des fonctionnaires et agents de l'Etat, la réhabilitation sommaire d'édifices ou infrastructures socio-économiques, le rétablissement de la sécurité en zone CNO, le retour de déplacés, et la reconstruction de la zone CNO. Des groupes consultatifs de bailleurs seront mis en place de même qu'une stratégie de communication sur le DSRP pour le suivi de la mise en œuvre du DSRP.

5. LES JEUNES A RISQUE ET L'ORDRE POLITIQUE

5

Quel avenir pour les jeunes à risque?

Comment régler ce désajustement structurel dans la société ivoirienne?

Quelles solutions sont offertes ?

Quelles sont les meilleures pratiques ?

La jeunesse de 15 à 24 ans, représente 20% de la population africaine, soit deux cent millions d'âmes. Elle est donc synonyme de potentiel mais aussi de source d'inquiétude si elle est mal gérée. Dépourvue d'un cadre juridique qui la définit clairement et qui défend ses intérêts, la tranche d'âge des jeunes qui représente la transition de l'enfance à la station adulte, est difficile en soi dans un monde en rapide changement particulièrement pour les pays africains faisant face à des conditions de vie précaires en raison du taux de pauvreté élevé et du manque d'opportunités pour s'accomplir socialement et économiquement. Plus concrètement, le débat s'est focalisé en voir quel avenir peut exister pour ce groupe, comment régler ce désajustement structurel dans la société ivoirienne, quelles solutions sont offertes, et quelles sont les meilleures pratiques.

LES MEILLEURES PRATIQUES DE RÉINSERTION DE JEUNES EN CÔTE D'IVOIRE

La problématique de la réinsertion des jeunes n'épargne aucun pays et leur insertion professionnelle reste un défi permanent. Cette réalité est plus accentuée dans les pays africains qui font face à une triple dynamique problématique, à savoir: des conditions de vie précaires à cause du taux de pauvreté élevé, une mauvaise ou non-éducation accentuée et un manque d'opportunités pour s'épanouir socialement et économiquement. Pour la Côte d'Ivoire qui sort progressivement d'une longue crise, il y a environ 3 millions de jeunes, dits « à risque », qui font face à un contexte difficile marqué par le chômage, une éducation chancelante, l'incertitude et la précarité, posant avec acuité le problème de l'insertion et de la réinsertion de ce groupe sensible autant en milieu rural que dans les zones urbaines. Cependant, à cause d'une forte politisation et une polarisation des masses depuis la crise de 2002, la jeunesse ivoirienne a développé un ultranationalisme comme affirmation sociale à travers la « jeunesse patriotique » qui s'élève contre le « néocolonialisme » et s'érige contre « l'agression » de la Côte d'Ivoire. Pour essayer de trouver une solution pour le risque des jeunes, est nécessaire une politique nationale cohérente et une approche intégrée et adaptée aux besoins de ce group.

LA CÔTE D'IVOIRE FACE À L'EXIGENCE DE RÉINSERTION DES JEUNES COMME FACTEUR DE STABILITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE: LA NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE GLOBALE ET INTÉGRÉE

En Côte d'Ivoire plus particulièrement, cette réalité est plus accentuée en raison des conditions de vie précaires dues à la pauvreté élevée, au faible niveau d'éducation, au manque d'opportunités pour s'accomplir socialement et économiquement. Aujourd'hui, se pose avec acuité le problème de l'insertion ou de la réinsertion d'environ 3 millions de jeunes dits « à risque » tant en milieu rural que dans les zones urbaines. A l'opposé de ce groupe et en raison d'une forte politisation et une polarisation des masses depuis la crise de 2002, un autre pan de la jeunesse ivoirienne a développé un ultranationalisme comme affirmation sociale à travers des mouvements dits « patriotiques » qui s'élèvent contre le « néocolonialisme » et s'érigent contre « l'agression » de la Côte d'Ivoire.

Plusieurs motifs expliquent la formation de ces structures patriotiques et les aspirations professionnelles de mouvement des Jeunes Patriotes (JP). Plutôt que voir dans les harangues nationalistes et anticolonialistes des « jeunes patriotes » la poursuite d'un *rêve de démocratie « authentique »*, une *volonté affichée de redéfinir sur d'autres bases les relations entre la France et la Côte d'Ivoire* ou encore une *prise de conscience du fait national, il faut voir leur nationalisme et leur anticolonialisme comme un signe de révolte d'une génération – "sacrifiée", dépossédée, dépourvue de tout espoir d'accéder aux statuts des anciennes générations – revendiquant une promotion sociale sécurisée. Ceci transparait à travers les stratégies ordinaires de participation politique et économique déployées par ces « jeune patriotes » depuis 2002 et ce jusqu'à 2009. Cette stratégie consiste à s'organiser soi disant pour défendre un État en situation de conflit interne ouvert. Mais en priorité, il s'agit d'acquérir du pouvoir en vue de l'exercer comme instrument de pression pour faire aboutir leurs revendications d'ascension sociale à adresser au même État.*

LA RÉINTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES EX-COMBATTANTS DES FORCES NOUVELLES (FN)

Les ex-combattants démobilisés ou encore communément appelés les « démos », sont une identité sociale nouvelle qui apparaît progressivement dans les principales localités de l'ex-zone CNO au rythme du processus du DDR. Ces anciens combattants (hommes et femmes) qui ont choisi de retourner à la vie civile, pour diverses raisons, font leur apparition dans l'environnement social post-conflit à la suite d'une rupture du lien social et organique qui les liait à l'organisation rebelle depuis plusieurs années. Bien qu'apparemment, aucune promesse ne leur ait été faite lors de leur enrôlement, les jeunes ex-combattants de la rébellion réclament des primes et certains sont réticents face aux projets de réinsertion proposés afin de se réinsérer dans la vie civile. Face au danger que représentent ces jeunes devenus « des jeunes à risque », les réponses apportées, autant au plan institutionnel que politique, notamment à travers les actions du Programme National de Réinsertion et Réhabilitation Communautaire (PNRRC) et du Programme de Service Civique National (PSCN), l'appui du PNUD, de l'ONUCI ou de la GTZ ainsi que les investissements d'autres partenaires au développement engagés dans le

processus de sortie de crise, semblent se heurter à une réticence des jeunes concernés. Les manifestations violentes et sporadiques de contestation animées par les « démos » faisant suite à cette rupture de lien ont attiré l'attention de leurs anciens employeurs et des responsables des programmes de réinsertion. Dans ce nouveau contexte social où la pacification s'est imposée plus pour des raisons politiques, pendant que le retour à la vie civile des ex-combattants se joue dans l'incertitude, il faut noter que le prolongement des trajectoires sociales des combattants démobilisés à la fin de la guerre est, certes, fortement influencée par les propositions des programmes de réintégration socioéconomique, mais les logiques du désengagement peuvent être présentées sous quatre formes: sentiment du devoir accompli, épuisés par la durée de la crise, veulent passer à autre chose, disqualifiés par la limite d'âge. Et des reproches faits au processus de réintégration socioéconomique: longue attente aux cours des projets, adhésion à des projets de réinsertion qui ne correspondaient pas à leur choix, pas très bien rémunérés, existence de la corruption, et projets déployés à la fois, à la périphérie du discours des politiques à la suite de négociations et accords et à la périphérie du discours des techniciens des structures d'exécution tenant compte de la disponibilité financière et de la faisabilité technique des projets. En définitive, se présente comme le processus qui suit la démobilisation avec pour objectif d'insérer l'ex-combattant par l'accompagnement dans un secteur de la vie sociale et économique de son choix. Face aux enjeux de la réintégration des ex-combattants des FAFN, il ressort que le facteur humain en termes de perceptions et d'attentes des démobilisés est une dimension insuffisamment prise en compte par les politiques de réinsertion.

Etant donné que cette tranche de vie est difficilement définissable (« l'enfance retardé » selon le chanteur Billy Billy), étant donné aussi la fragilité de sa situation (niveau précaire, difficultés dans l'accès à l'éducation et au manque d'opportunités (taux de chômage), questions matériels), la jeunesse est difficile à encadrer. De ce point de vue elle est rendue vulnérable aux discours politiques. En tout état de cause, on constate la contradiction entre les rêves de réinsertion de la jeunesse et le bilan insuffisant réalisé vers les différents processus menés à cet effet. Le besoin de réaliser une approche intégrée, inscrit dans les besoins du présent, l'importance à accorder à l'éducation.

6. CONCLUSIONS

Au terme de ce séminaire, **des recommandations** ont été faites pour la consolidation effective de la paix en Côte d'Ivoire :

- Instaurer une culture de débat, de réflexion mais, surtout, de l'éthique, qui doit être traduit par des actions de transformation du conflit en impliquant les ressources intellectuelles, les centres universitaires, les religieux ;
- Aborder les causes réelles du conflit pour passer du conflit à la période post-conflit et de la crise à la période post-crise ;
- Viser la transformation du conflit dans le processus de consolidation, en attaquant aux causes structurelles du conflit ayant comme perspective à long terme l'appropriation locale de l'initiative ;
- Travailler à plus d'éthique dans les comportements et à plus de justice redistributive au plan sociale ;
- Être flexible pour appliquer les leçons des processus de sortie de crise des autres expériences, avec la souplesse et les adaptations nécessaires ;
- Tenir compte des acteurs impliqués et ses caractéristiques : renforcement de la société civile, débattre sur la culture étatique existant, confirmer le rôle des autorités traditionnelles et ses mécanismes de résolution de conflits ;
- Introduire l'éthique et les valeurs au sein de l'armée afin d'en faire une armée modèle.
- Responsabiliser le soldat et l'éveiller à l'éthique à travers le renforcement de la protection civile : convertir ou réinsérer les soldats au métier de pompiers soit par le service public, soit par le service privé ;
- Prendre en considération la dimension de genre dans la consolidation de la paix et l'assistance aux victimes de la guerre ;
- Mettre un accent sur la justice de transition ;
- Créer et renforcer les infrastructures pour l'éducation ;
- Mettre en place un système de décision consensuelle (organisation des acteurs locaux dans la recherche de solution au cas par cas) ;
- Mettre en place une réglementation efficace et durable qui tienne compte des réalités sociales tant sur le foncier que sur la nationalité et la citoyenneté ;

- Sensibiliser les populations à une bonne compréhension des lois sur le foncier rural ;
- Rechercher des solutions aux problèmes du foncier rural en les mettant en lien avec la question de la nationalité et de la citoyenneté ;
- Sensibiliser les populations sur les critères d'acquisition de la nationalité et de la citoyenneté tout en en faisant la distinction ;
- Eviter l'instrumentalisation de la nationalité et de l'identité dans la construction de la nation ;
- Naturaliser, en dernier recours, tous les étrangers le désirant ;
- S'appropriier le modèle de développement du pays ;
- Discuter d'une politique nationale cohérente de réinsertion des jeunes à risque à partir d'une approche intégrée et adaptée aux besoins et basée sur l'éducation ;
- Associer les communautés locales à la renégociation des règles sur le foncier rural ;
- Renforcer, pour ce faire, la société civile, confirmer le rôle des autorités traditionnelles et ses mécanismes de résolution de conflits, mais aussi relativiser la présence de la communauté internationale ;
- Etablir un droit de la nationalité moins restrictif permettant d'assurer une meilleure cohésion sociale et une rapide intégration de la population nationale ;
- Reformuler substantiellement le droit de la nationalité, afin qu'il tienne compte des réalités de la succession d'Etat en vue d'atténuer les imperfections d'une législation en inadéquation avec ses réalités sociales ou son instrumentalisation ;
- Faire la promotion de cette vision plus inclusive de la nationalité afin de faire de la Côte d'Ivoire un véritable Etat de droit ;
- Repenser l'Etat en intégrant les centres de décision comme s'en a été le cas avec le Centre de Commandement Intégré (CCI) pour ce qui regarde la question sécuritaire ;
- Démythifier les institutions internationales et ne pas abandonner son sort entre les mains de la communauté internationale ;
- Elaborer une politique nationale cohérente et une approche intégrée et adaptée aux besoins des jeunes ;
- Repenser les systèmes de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) pour essayer de satisfaire aux promesses vis-à-vis des jeunes patriotes.

ANNEXE. PROGRAMME DU SÉMINAIRE

LUNDI 27 SEPTEMBRE 2010

INAUGURATION DU SÉMINAIRE

- **Cristina Díaz Fernández-Gil**, ambassadeur d'Espagne en Côte d'Ivoire
- **Rafael Grasa**, président de l'Institut Catalan International pour la Paix (ICIP)
- **Lazarre Poamé**, président de l'Université de Bouaké

PANEL 1. BESOINS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX : DU MAINTIEN DE LA PAIX À LA CONSTRUCTION DE LA PAIX

Président : **Martin M'Banda**, directeur de l'Unité Post-Crise du PNUD

Intervenants :

- « Leçons tirées dans la transition du maintien de la paix à consolidation de la paix pour transformer les conflits », par **Rafael Grasa**, président de l'Institut Catalan International pour la Paix (ICIP)
- « Comparaison de processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Léone », par **Kouassi Yao**, Chaire UNESCO pour la Paix (Université de Cocody-Abidjan).
- « Processus de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire. Bilan et risques », par **Azoumana Ouattara**, Doyen de l'Unité de formation et de recherche (UFR), Université de Bouaké.

Commentateur : **Francis Akindès**, directeur de la Coopération et des Relations Internationales. Université de Bouaké.

MARDI 28 SEPTEMBRE 2010

PANEL 2. LE PROBLÈME FONCIER

Président : **Veit Vogel**, Chef de Mission Norwegian Refugee Council (NRC).

Intervenants :

- « Les conflits fonciers en milieu rural. Racines et risques sociaux et politiques à long terme », par **Pr Kouamé N'Guessan**. IES, Université de Cocody.
- « La dimension foncière du processus de pacification/ situation sur le terrain et nouvelles configurations », **Séraphin Nene**, Université de Bouaké.
- « Actions publiques face à la problématique foncière en Côte d'Ivoire » par **Koffi Ernest**, cabinet du Foncier Rural et Cadastre Rural.

Commentateur : **Simplice Affou Yapi**, Université de Bouaké

PANEL 3. LA CITOYENNETÉ IVOIRIENNE

Président : **Gianmarco Scuppa**, délégation de la Commission Européenne en Côte d'Ivoire

Intervenants :

- « Les usages politiques de la nationalité et ses risques pour la société ivoirienne », par **Dr Babo Alfred**, Université de Bouaké
- « La nationalité ivoirienne : tensions entre les aspects sociologiques et juridiques », par **Akpa Landry**, ONI.
- « La nationalité entre cultures et droit en Côte d'Ivoire », par **Koné Rodrigue**, directeur du LAPS, CERAP.

Commentateur : **Gnabeli Roch**, sociologue, directeur du Laboratoire de Sociologie Economique et d'Anthropologie des Appartenances Symbolique. Université de Cocody

MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2010

PANEL 4. REDÉPLOIEMENT DE L'ÉTAT

Président : **Emmanuel Noubissie**, chargé des Opérations de la Banque Mondiale.

Possibles Intervenants :

- « Mise en œuvre du DSRP et ressources PPTe: Opportunités pour la reconstruction de la zone CNO et le redéploiement de l'Etat? », par **Frank Digbe**, cabinet du Développement, Coordination du DSRP
- « La Gouvernance locale en zone CNO: Expérience et Implications d'une double tutelle administrative » par **Kouamé Severin**, Université de Bouaké

Commentateur : **Pr Auguste Aghi Bahi**, doyen de la Faculté des sciences de la communication, Université de Cocody Abidjan.

PANEL 5 : LES JEUNES À RISQUE ET L'ORDRE POLITIQUE

Président : **Francis Akindès**, directeur de la Coopération et des Relations Internationales. Université de Bouaké.

Intervenants :

- « Les meilleures pratiques de réinsertion de jeunes en Côte d'Ivoire » par **Ely Dieng**, PNUD Côte d'Ivoire.
- « Les « jeunes patriotes » face aux perspectives de sortie de crise » par **Koné Gnagadjomon**, Université de Bouaké.
- « Les anciens combattants des forces nouvelles face aux perspectives de sortie de crise » par **Fofana Moussa**, Université de Bouaké

Commentateur : **Yacouba Konaté**, professeur titulaire de philosophie à l'Université d'Abidjan-Cocody

Commentateur : **Abdoulaye Diomandé**, dit « Pasteur Gami », représentant des mouvements patriotiques.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Rapporteurs : **Didier Semien**, CERAP; **Albert Caramés**, ICIP.

CLÔTURE DU SÉMINAIRE

- **Rafael Grasa**, président de l'Institut Catalan International pour la Paix (ICIP)
- **Denis Maugenest**, Directeur Général du CERAP.

INTERNATIONAL
CATALAN
INSTITUTE

FOR PEACE

GRAN VIA 658, BAIXOS · 08010 BARCELONA (SPAIN)

T. +34 93 554 42 70 | F. +34 93 554 42 80

ICIP@GENCAT.CAT | WWW.ICIP.CAT